

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 21 décembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017

2017 V.368 Vœu relatif au dédoublement des classes de cours préparatoires

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant qu'à la rentrée 2017, près de 2.500 classes de CP situées dans les réseaux d'éducation prioritaire renforcée (Rep+) ont été dédoublées, permettant dans la plupart des cas un taux d'encadrement inédit : un professeur pour 12 élèves environ ;

Considérant que dans 86% des cas, le dédoublement a été possible grâce aux salles de classe inoccupées et que dans 14% des cas, les salles de classe ont fait l'objet d'une réorganisation afin d'accueillir deux professeurs dans une classe ;

Considérant que des études scientifiques ont montré que réduire la taille des classes permet aux élèves les plus fragiles de progresser, comme l'a montré celle menée par Pascal Bressoux et Laurent Lima en 2011, intitulée « La place de l'évaluation dans les politiques éducatives : le cas de la taille des classes à l'école primaire en France » ;

Considérant que pour la réussite de ce dispositif, il est impératif de prendre en compte la taille de la classe d'une part, l'expérience professionnelle des professeurs d'autre part ;

Considérant ainsi que réduire les effectifs doit se faire en complément d'une mise en place d'une pédagogie adaptée, l'un n'allant pas sans l'autre ;

Considérant que le choix a été de concentrer l'effort là où les besoins sont les plus importants afin de combattre la difficulté scolaire à la racine, dès l'apprentissage des savoirs fondamentaux (CP et CE1) ;

Considérant qu'aux rentrées suivantes, à partir de 2018, les classes de CP ainsi que de CE1 en Rep et Rep+ seront dédoublées à leur tour ;

Considérant que l'Etat et les collectivités territoriales ont des responsabilités distinctes concernant l'enseignement scolaire et que la Ville de Paris est chargée de la construction, de l'entretien, du fonctionnement matériel des écoles élémentaires entre autres ;

Considérant la politique de l'éducation prioritaire du Ministère de l'Education nationale, mise en place à travers notamment les RAR (réseaux ambition réussite) et les RRS (réseaux de réussite scolaire), qui s'appuient sur des partenariats locaux ;

Considérant que la Direction des Affaires Scolaires (DASCO) est en charge de la construction et de l'entretien, de la gestion logistique et périscolaire des écoles du premier degré ;

Considérant que 14 écoles parisiennes ont dédoublé leurs classes de CP en 2017 ;

Sur proposition d'Anne-Christine LANG, Julien BARGETON, Fadila MEHAL, Thomas LAURET et Didier GUILLOT, élus du groupe Démocrates et Progressistes, et de Patrick BLOCHE au nom de l'exécutif,

Le Conseil de Paris émet le vœu :

- Qu'en 6^e commission, avant la rentrée 2018, soit présenté un bilan de la rentrée 2017 sur le dédoublement des classes de CP à Paris;
- Que dans le cadre du dédoublement des classes de CP et CE1 en Rep et Rep+ de la rentrée 2018, les résultats de l'étude à caractère prospective déjà engagée par la DASCO, en concertation avec l'Académie de Paris, soit présentée en 6^e commission d'ici juin 2018, en mettant en évidence:
 - o Le nombre de classes à dédoubler,
 - o le nombre de locaux disponibles,
 - o la répartition prévisionnelle telle que l'envisage l'Académie, entre les classes à 12 élèves et les classes à 24 élèves avec deux professeurs des écoles ;
 - o et, dans les cas où il est prévu de réaliser des travaux, le coût que cela engendrerait.